



MAIRIE
DE
BRISCOUS
64 240

**Arrêté réglementant le stationnement au droit du chantier et
la circulation sur une portion de la VC n°16 dite Chemin
Martindegia
N° A46-2024**

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,
Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'il convient de réglementer le stationnement au droit du chantier et la circulation sur une portion de la VC n°16 dite chemin Martindegia, **du lundi 29 avril 2024 jusqu'au lundi 10 juin 2024**, pour des travaux de réalisation des tranchées pour relier le poste ENEDIS de M. SALAOM Théo au réseau ENEDIS.

ARRETE

ARTICLE 1 : Les travaux de réalisation des tranchées pour relier le poste ENEDIS de M. SALAOMN Théo au réseau ENEDIS sont prévus sur la VC n°16 dite chemin Martindegia du lundi 29 avril 2024 jusqu'au lundi 10 juin 2024.

Par conséquent, le stationnement au droit du chantier et la circulation seront règlementés par un alternat manuel.

ARTICLE 2 : L'entreprise COREBA, représentée par M. Emmanuel DIRIBARNE 195 Chemin des Pignadas 64240 HASPARREN, effectuant les travaux sera chargée de la signalisation, et mettra en place les panneaux appropriés et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE 3 : Affichage et Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Hasparren,
- La société COREBA d'Hasparren
- le responsable des services techniques

BRISCOUS le 11 avril 2024

L'Adjoint au Maire, par suppléance
Patrick ELIZAGOYEN

